



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PLAINE LIMAGNE

2 juin 2026

(sous réserve d'approbation du prochain conseil communautaire)

Nombre de conseillers

en exercice : 45

quorum : 23

présents : 39

pouvoirs : 3

votants : 42

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Agoulin (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSIER, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Elodie BIGAY-MARTINS (suppléant de Guillaume LAURENT)

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Stéphane CHABANON, Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO, Laurence WANG-WAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD, Guillaume LAURENT

Absents :

Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Cécile GILBERT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CESSAC

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

I. Introduction de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du dernier conseil communautaire
3. Présentation des décisions du président depuis la séance du 28 avril 2026
4. Institutions - Délégation de pouvoir du conseil au bureau pour les demandes d'avis au titre de l'article L.151-6-5 et L.151-6-9 du code de l'urbanisme
5. Institutions - Désignation des membres des commissions thématiques
6. Institutions - Modification de la composition de la CAO et de la CDSP
7. Institutions - Règlement intérieur des institutions
8. Désignation des membres de la CIA
9. Désignation des membres de la CIID
10. Désignation des membres de la CLECT
11. Fixation des indemnités mensuelles de fonctions perçues par le président et les vice-présidents
12. Ressources humaines - Création de postes
13. Ressources humaines - Création de postes de vacataires
14. Ressources humaines - Fixation du nombre de représentants au comité social territorial et décision du recueil de l'avis des représentants de l'établissement (POINT AJOUTE)

II. Promotion du territoire

1. Tourisme - Mise à jour de la taxe de séjour intercommunale
2. Economie - Vigifoncier
3. Gens du voyage - Lancement des chantiers de Villeneuve et Maringues (POINT AJOUTE)

III. Finances et santé

1. Finances - Décision modificative n°2
2. Finances - Abandon de créances
3. Finances - Versement au concessionnaire du solde de subvention des travaux d'extension de la zone d'activité de Juillat-Est

IV. Planification et GEMAPI

1. Urbanisme - Animation visant à concevoir et mettre en œuvre des projets d'aménagement et d'adaptation des bourgs

V. Culture et vie associative

1. Culture - Création d'un cursus « musiques actuelles » à l'école de musique Plaine Limagne

VI. Mobilité et transitions

1. Environnement - Reversement du fonds vert dans le cadre de l'opération d'amélioration de la qualité de l'air intérieur
2. Mobilité - Demande de financement LEADER pour la mise en œuvre d'un service de transport en milieu rural et du schéma cyclable
3. Mobilité - Lancement du marché public relatif à la mise en place du service de transport de Plaine Limagne

VII. Maintien à domicile

1. Social - Politique sociale de maintien à domicile

VIII. Questions diverses

1. Communication - Bulletin communautaire
2. Institutions - Schéma de mutualisation (POINT AJOUTE)
3. Institutions - Proposition de l'Etat pour la Trésorerie d'Aigueperse
4. Institutions - Demande du président du syndicat de Sioule et Morge (POINT AJOUTE)

I. Introduction de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance ouverte, il a été, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

→ **M. Jean-Pierre CESSAC est désigné(e) secrétaire de séance.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du dernier conseil communautaire

Contexte :	Acronymes :
Références :	
Objet de la délibération : Le procès-verbal de la dernière séance signé par le président et le secrétaire de séance sont soumis au conseil pour approbation.	
Délibéré : Article unique : Le procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2026 est approuvé tel qu'annexé à la présente décision.	

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3. Présentation des décisions du président depuis la séance 28 avril 2026

Le président, par délégation du conseil communautaire, prend des décisions et signe des actes pour le fonctionnement courant de Plaine Limagne. Ces éléments sont présentés en annexe.

Sandrine COUTURAT interroge le président sur les dépenses liées à la tournée des élus. Claude RAYNAUD lui répond que ce sont les dépenses liées à la visite du territoire organisée le samedi 30 mai. Mme COUTURAT demande pourquoi la facture a été validée à 3 reprises. M. Raynaud explique que les dates sont celles de validation des bons de commandes, et que les dépenses sont regroupées par thématique. Il ne s'agit donc pas d'un bon de commande validé. 3 fois, mais de 3 bons de commande correspondant à une même thématique.

Marc CARRIAS demande quelle a été la participation à cette journée. Claude RAYNAUD lui répond qu'il y avait 23 élus.

Sandrine COUTURAT s'interroge sur la dépense « Panoramique des Dômes » et sur sa pertinence. Claude RAYNAUD lui explique qu'il s'agit d'une dépense correspondant à une sortie découverte pour les gens du voyage.

4. Institutions - Délégation de pouvoir du conseil au bureau pour les demandes d'avis au titre de l'article L.151-6-5 et L.151-6-9 du code de l'urbanisme

Contexte : Réforme de simplification des règles d'urbanisme	Acronymes :
Références : Article L.151-6-5 et L.151-6-9 du code de l'urbanisme / Loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement	
Objet de la délibération : Le code de l'urbanisme permet désormais au maire, à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, de déroger aux règles relatives aux destinations fixées par le plan local d'urbanisme pour un changement de destination pour du logement ou une exploitation agricole et forestière. Le maire doit, dans ce cas, saisir l'organe délibérant de l'EPCI qui dispose d'un délai d'un mois pour se prononcer, à défaut de quoi son avis est réputé favorable. Cette contrainte temporelle ne permettra pas au conseil communautaire de rendre ses éventuels avis dans les délais. Il est proposé de déléguer au bureau communautaire la formulation des avis dans le cadre de ces demandes de dérogation.	
Délibéré : Article unique : La formulation des avis lors de demandes de dérogation aux règles du plan local d'urbanisme intercommunal au titre des articles L.151-6-5 et L.151-6-9 du code de l'urbanisme est déléguée au bureau communautaire.	

Claude RAYNAUD précise que ces avis se feront après consultation préalable des maires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Institutions - Désignation des membres des commissions thématiques

Rapporteur : Claude RAYNAUD

18h55 : Sortie de Philippe ROUGERON

Contexte : Installation des instances

Acronymes :

Références : délibération n°2026-067

Objet de la délibération :

Suite à la création des commissions thématiques, les mairies ont transmis des propositions de noms de conseillers municipaux afin de prendre part à ces commissions. Les compositions de ces commissions doivent être approuvées par le conseil communautaire

Les noms suivants ont été proposés par les communes :

	Attractivité	Planification	Culture et numérique	Santé et alimentation	Cadre de vie	Enfance-Jeunesse	Affaires sociales	Stratégie communautaire
Aigueperse	Olivier Paradis		Olivier Paradis	Betty Seguin	Marie-Pierre Rolland-Grenier Vincent Escaraga	Marie-Pierre Rolland-Grenier		
Artonne	Sandrine Desmulliers	Stéphanie Houssier	Viviane Caille		Stéphanie Houssier Yacine Ryad			Stéphanie Houssier
Aubiat	Cyrille Moutarde Laurent Faurie	Patrice Rollin Pascal Bossaron	Pascal Bossaron	Laurent Faurie Sandrine Bruno	Patrice Rollin Lionel Albert	Sandrine Bruno Julie Belin	Sandrine Bruno Julie Belin	Catherine Raynaud Carmen Fuentes
Bas et Lezat	Michel Boudieu Benoit Bigeard	Floris Chanier Maxence Mathillon	Benoit Bigeard Léticia Huguet	Brigitte Le Chevallier Céline Ayme	Claude Denier Brigitte Le Chevallier	Catherine Chandezon Brigitte Le Chevallier	Brigitte Le Chevallier Céline Ayme	Claude Denier Thierry Alexandre
Beaumont								
Bussières et Pruns	Gérald Faure Audrey Veniat	Serge Boucher Sébastien Cotte	Dominique Perazzi Gérald Faure	Emilie Bellier Oliver Chambon Pascale Barrier	Claude Lopes Pascale Barrier Oliver Chambon	Marine Fontfreyde Nicolas Ayme	Loïc Chatard Carrie Carnal Emmanuelle Jalenques	Audrey Veniat Jean-Charles Brun
Chaptuzat	Stéphane Chabanon Cindy Corvey-Brion	Pierre Grimaud	Nathalie Bernier	Alexandre Zajac	David Couque	Nathalie Bernier	Nathalie Nureau	Florian Chaleil
Effiat	Fabienne Gaston Oliver Manteau	Marc Carrias	Christelle Perronnet Gaëlle Chalard	Frédéric Martin François Lafaure	Julien Jammie Irène Paturet	Bigay Jérémie Nicolas Servière	Marie-Anne Vacher Sylvie Montagnon	Aude Degrand Raphaël Martinez
Limons	Loïc Morthon	Moïse Delage	Loïc Morthon	Magali Dumas	Sébastien Montalban	Matéo Morel Astrid Zanutto	Matéo Morel Amandine Gastaud	Laurence Souleras
Luzillat	Claude Raynaud Michel Simez	Claude Raynaud	Claude Raynaud Catherine Bovin	Claude Raynaud Frédéric Périssel	Claude Raynaud Guillaume Dauphant	Claude Raynaud Pascale Morin	Claude Raynaud Sandra Alves	Claude Raynaud Pierre Fayet
Maringues	Denis Beauvais Claudine Barnerias Jeannine Denis	Denis Beauvais Jeannine Denis	Emilie Gourbeyre	Jean-Marc Gouyet Gérard Bonneau	Ludovic Pointon	Jean-Marc Gouyet	Thierry Seguin	Sandra Bourguignon Gérard Bonneau
Mons			Malder Gager Valérie Bouchet	Didier Chassain	Jérôme Giboin			Didier Chassain Nadine Durand
Montpensier	Sabine Macchabee	Pierre Brousseau	Claudine Huguet Béatrice Brédoire	Béatrice Brédoire	Pierre Brousseau Lucette Mondière	Claudine Huguet	Lucette Mondière	David Despax
Randan	Sandrine Chaneboux-Ferrandon Laurene Guyot	Sandrine Chaneboux-Ferrandon Laurence Guyot	Maud Levrat Frédéric Demessine David Gayet	Sandrine Couturat Murielle Cornil	David Gayet Xavier Constantin	Stéphanie Chiron Natacha Morel	Laetitia Robert Sandrine Couturat	Maud Levrat Olivier Bombaert Thierry Sanyas Sandrine Potier
St Agoulin	Serge Descheumacker	Jean-Michel Champeyroux	Adeline Lenik Floris Monard	Aurélien Bernard	Jean-Pierre Cessac Sandra Ancelet	Laurie Boileau	Stéphanie Rossi	
St André	Emilie Artance		Benoit Brandely	Nelly Durand	Emilie Artance	Christine Pannetier-Beaujard	Patrice Darpoux Marie-Christine Le Condec	Benoit Brandely
St Clément	Nicolas Riboulet	Thomas Périssel		Rerry Petoton	Rerry Petoton Luc Vallade	Magalie Vandecasteele	Séverine Thomas-Markes Amélie Libiondo	
St Denis	Jean-Luc Maubert Cindy Denais	Guillaume Laurent Laetitia Fournier	Amélie Buffet Arnaud Labrosse	Cindy Denais	Laetitia Fournier Teddy Lavoine	Elodie Bigay-Martins Arnaud Labrosse	Arnaud Labrosse	Amélie Buffet Noémie Chambeffort
St Genès		Eric Rousseau			Frédéric Girard	Armandine Hurlau		Lucie Javon
St Priest	Albane Tauveron Philippe Rougeron	Alain Feydel	Philippe Rougeron Marie-Claude Rougeron	Annie Barbarin Marie-Claude Rougeron	Charlotte Marie	Isabelle Coutaland	Natacha Maire	Philippe Rougeron
St Sylvestre	Nathalie Corre		Bernard Manillère Valérie Bussac	Brigitte Catin	Jacques Potignat	Cécile Gilbert		
Sardon	Marie-Lyse Begeon-Trillon Arnaud Gay	Aurélien Debre	Catherine Degrandcourt	Amélie Cellier-Guitard	Marie-Lyse Begeon-Trillon		Amélie Cellier-Guitard	Christian Chavaroux
Thuret	Nathalie Barge Pierre-Luc Bergeon	Florent Mermoud Patricia Fontaine	Florent Mermoud Eric Bernard	Charlene Daim Stéphanie Boisset	Léa Pagniez Christophe Fournier	Nathalie Barge Stéphanie Boisset	Eric Bernard	Patricia Fontaine Marc Concu
Vensat	Carole Chalut	Patrick Laurent		Christine Mayeux	Kevin Burelli	Ornelia Charier		Brigitte Billebaud
Villeneuve	Pierre Laforest Jennifer Lang	Pierre Laforest Frédéric Vautrelle	Hugo Oliveira Olivier Guimonneau	Frédéric Vautrelle Angélique Pasquier	Hugo Oliveira Dominique Dolat	Frédéric Vautrelle	Frédéric Vautrelle Elisabeth Rumeau	Pierre Laforest Faustin Falcon
Candidats	36	28	36	35	39	31	31	34
Selection	25	21	23	26	28	24	24	25

Compte tenu des dispositions de la délibération créant les commissions, il est proposé de désigner les élus en vert.

Délibéré :

Article unique :

Les commissions thématiques sont composées des membres suivants :

Compte tenu des dispositions de la délibération créant les commissions, il est proposé de désigner les élus en vert.

	Attractivité	Planification	Culture et numérique	Santé et alimentation	Cadre de vie	Enfance-Jeunesse	Affaires sociales	Stratégie communautaire
Aigueperse	Olivier Paradis		Olivier Paradis	Betty Seguin	Marie-Pierre Rolland-Grenier Vincent Escarzaga	Marie-Pierre Rolland-Grenier		
Artonne	Sandrine Desmulliers	Stéphane Houslier	Viviane Caille		Stéphane Houslier Yacine Ryad			Stéphane Houslier
Aubiat	Cyrille Moutarde	Patrice Rolin	Pascal Rossaron	Laurent Faure	Patrice Rolin	Julie Belin	Sandrine Bruno	Catherine Raynaud
Bas et Lezat	Michel Boudieu	Floris Chanier	Benoît Bigeard	Céline Ayme	Claude Denier	Catherine Chandezon	Brigitte Le Chevrier	Claude Denier
Beaumont								
Bussières et Pruns	Gérard Faure	Serge Boucher	Dominique Perazzi	Emilie Belier	Claude Lopes	Marine Fontfeyde	Loïc Chatard Carrie Carnal	Audrey Veniat
Chaptuzat	Stéphane Chabanon Cindy Corvey-Brion	Pierre Crimaud	Nathalie Bernier	Alexandre Zajac	David Couque	Nathalie Bernier	Nathalie Nureau	Florian Chaiel
Effiat	Fabienne Gazon	Marc Carrias	Christelle Perronnet	Frédéric Martin	Julien Jamme	Bigay Jérémie	Marie-Anne Vacher	Aude Degrand
Limons	Loïc Morthon	Moïse Delage	Loïc Morthon	Magali Dumas	Sébastien Montalban	Matéo Morel Astrid Zanutto	Matéo Morel Amandine Gastaud	Laurence Souleras
Luzillat	Claude Raynaud Catherine Bovin	Claude Raynaud	Claude Raynaud Catherine Bovin	Claude Raynaud Frédéric Périssé	Claude Raynaud Guillaume Dauphant	Claude Raynaud Pascale Morin	Claude Raynaud Sandra Alves	Claude Raynaud Pierre -ayet
Maringues	Denis Beauvais Claudine Barnérias	Denis Beauvais Jeannine Denis	Emilie Goubeyre	Jean-Marc Gouyet Gérard Bonneau	Ludovic Pinton	Jean-Marc Gouyet	Thierry Seguin	Sandra Bourguignon Cérard Bonneau
Mons			Maider Gager	Didier Chassain	Jérôme Giboin			Didier Chassain Nadine Durand
Montpensier	Sabine Macchabee	Pierre Brousseau	Claudine Huguet	Béatrice Bréchoire	Pierre Brousseau	Claudine Huguet	Lucette Mondière	David Despax
Randan	Sandrine Chaneboux-Ferrandon	Sandrine Chaneboux-Ferrandon	Maud Levrat Frédéric Damessine	Sandrine Couturat Murielle Cornil	David Gayet	Stéphanie Chiron	Laetitia Robert Sandrine Couturat	Maud Levrat Olivier Bombaert
St Agoulin	Serge Descheemacker	Jean-Michel Champeyroux	Adeline Lenik	Aurélien Bernard	Jean-Pierre Cessac	Laure Boieau	Stéphanie Rossi	Sandrine Potier
St André	Emilie Artance		Floris Monard	Nely Durand	Sandra Ancelot	Christine Pannetier-Beaujard	Patrice Darpoux Marie-Christine Le Gonidec	Benoît Brandely
St Clément	Nicolas Riboulet	Thomas Périssel		Remy Petron	Remy Petron Luc Vallade	Magalie Vandecasteele	Séverine Thomas-Markes Année Libiondo	
St Denis	Jean-Luc Maubert	Guillaume Laurent	Amélie Buffet	Cindy Denais	Laetitia Fournier	Elodie Bigay-Martins	Arnaud Labrosse	Noémie Champfort
St Genès		Eric Rousseau			Frédéric Girard	Amandine Huriau		Lucie Javon
St Priest	Albane Tauveron	Alain Feydel	Philippe Rougeron	Annie Barbarin Marie-Claude Rougeron	Charlotte Marie	Isabelle Goutaland Annie Barbarin	Natacha Maire	Philippe Rougeron
St Sylvestre	Nathalie Corre		Bernard Manilère Valérie Bussac	Brigitte Catin	Jacques Potignat	Cécile Gilbert		
Sardon	Arnaud Gay	Aurélien Delore	Catherine Degrandcourt	Dominique Gironde	Marie-Lyse Bergeon-Trillon		Amélie Cellier-Guitard	Christian Chavaroux
Thuret	Nathalie Barge	Florent Mermoud	Florent Mermoud	Charlène Dalm	Léa Pagniez	Nathalie Barge	Eric Bernard	Patricia Fontaine
Vensat	Carole Chalut	Patrick Laurent		Christine Mayeux	Kevin Burielli	Ornela Charlier		Brigitte Billebaud
Villeneuve	Pierre Laforest	Pierre Laforest	Hugo Oliveira	Frédéric Vautrelle	Hugo Oliveira	Frédéric Vautrelle	Frédéric Vautrelle	Pierre Laforest

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Institutions - Modification de la composition de la CAO et de la CDSP

Rapporteur : Claude RAYNAUD

18h57 : Retour de Philippe ROUGERON

Contexte : Erreur dans la délibération précédente	Acronymes : CAO : Commission d'appel d'offres CDSP : Comité de délégation de service public
Références :	
Objet de la délibération : Suite à une erreur de désignation lors du conseil du 28 avril, le président de la communauté de communes étant membre de droit, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection avec un membre supplémentaire.	
Délibéré : Article unique : Les conseillers communautaires suivants sont nommés membres de la CAO : Matéo MOREL (Titulaire) Didier CHASSAIN (Titulaire) Patrice DARPOUX (Titulaire) Loïc CHATARD (Titulaire) Denis BEAUVAIS (Titulaire) Stéphane HOUSIER (Suppléant) Stéphane CHABANON (Suppléant) Carmen FUENTES (Suppléante) Claude DENIER (Suppléant) Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON (Suppléante)	

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Institutions - Règlement intérieur des institutions

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Contexte : Installation du conseil communautaire	Acronymes :
Références :	
Objet de la délibération : Afin de cadrer le fonctionnement des assemblées, la communauté de communes doit se doter d'un règlement intérieur. Ce règlement cadre le fonctionnement du conseil communautaire et de toutes ses émanations : bureau et commissions.	
Délibéré : Article unique : Le règlement intérieur des assemblées de Plaine Limagne est approuvé tel qu'annexé à la présente délibération.	

Le conseil débat sur le contenu de l'article 38. Il est rappelé qu'à aucun moment il n'est envisagé ou même possible de suspendre un conseiller communautaire. Claude RAYNAUD explique que cet article est un garde-fou pour éviter que les commissions ne soient désertées. Christophe CLEMENTE a peur que cela conduise une commune à n'avoir plus de représentant dans une commission. M. Raynaud complète en disant que l'exclusion d'un membre entrainera la nomination d'un autre représentant par la commune. Sandrine COUTURAT souligne que, lors du mandat précédent, il était possible de se faire représenter en cas d'absence. M. Raynaud indique que la composition des commissions est souple et que le principal est d'avoir une représentation de toutes les communes.

La délibération est adoptée à 41 voix pour et 1 abstention (David GAYET).

8. Désignation des membres de la CIA

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Contexte : Installation du conseil communautaire	Acronymes : CIA : Commission intercommunale d'accessibilité
Références : Délibération n°2026-063	
Objet de la délibération : Suite à la délibération n°2026-063, les communes ont fait remonter des noms à proposer pour la CIA. Il convient désormais de fixer la composition de la CIA (30 membres).	
Délibéré : Article unique : La CIA est composée des membres suivants : - Benoît Maubert - Laurence Wang-Wah - Carl Garrucho - Mélanie Grangé - Sandrine Bruno - Pauline Desnier - Catherine Feydit - Brigitte Le Chevallier - Gabin Chabanon - Sylvie Coufort - Laëtitia de Moroges - Marie-Claire Gallet - Corine Denier - David Despax - Raphaël Greliche - Joris Morand - Christine Pannetier-Beaujard - Jacques Florantin - Philippe Bouffety - Martine Planche - Charlotte Marie - Guy Sauzade - Angélique Pasquier - Jean-Charles Brun - Serge Boucher - Matthieu Ossaye - Laurent Perard - Magali Renée - Nathalie Olagnon - Olivier Paradis	

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Désignation des membres de la CIID

Rapporteur : Claude RAYNAUD

19h12 : Sortie de Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON

Contexte : Installation du conseil communautaire	Acronymes : CIID : commission intercommunale des impôts locaux
Références : Délibération 2026-064	
Objet de la délibération : Cette commission est composée de 11 membres : - Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou vice-président délégué ; - 10 commissaires. L'article 1650 A-2 du code général des impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition des communes membres. Il convient donc de proposer une liste de 40 noms.	
Délibéré : Article unique : Est proposée à la CIID la liste suivante : - Luc Chaput - Patrick Lauret - Carl Garrucho - Stéphane Houssier - Catherine Feydit - Jean-Pierre Janusz - Martine Clout - Philippe Desiagne - Claudine Hertweck - Michel-Régis Papon - René Nivet - Michelle Chaucheprat - David Despax - Florent Chanet - Chantal Croiset - Fabien Boyer - Mireille Sauzade - Jean-Marc Bigeard - Clément Jaffeux - Natahalie Pialoux - Edith Rousseau - Corinne Sandrin-Tauvereau - Cendrine Rougeron - Philippe Magnaud - Philippe Roche - Jocelyne Dos Santos - Julien Chatard - Guy Tixier - Maryse Trillon - Grégoire Chalus - Jean Grenet - Michelle Périssel - Gilles Mas - Laëtitia Pouzadoux - Patrice Rollin - Christiane Vian-Demardi - Hugues Vermorel - Rolland Laplace - Martine Martinez - Pascal Pradel	

La délibération est adoptée à l'unanimité

Rapporteur : Claude RAYNAUD**19h20 : Retour de Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON**

Contexte : Correction erreur matérielle sur délibération n°2026-054	Acronymes :		
Références :			
Objet de la délibération : Il s'agit de corriger une erreur d'arrondi sur les pourcentages d'indemnités des élus, relevée par le contrôle de légalité.			
Délibéré :			
Article 1 :			
Les indemnités de fonction sont fixées comme suit :			
	% max	% erroné	% corrigé
Président	67,50	60,75	60,70
VP	24,73	22,73	22,66
CD	x	12,73	12,70
Article 2 :			
Les indemnités de fonction sont inscrites au budget principal des exercices 2026 à 2032.			

La délibération est adoptée à l'unanimité**Rapporteur : Claude RAYNAUD**

Les 2 délibérations suivantes ont donné lieu à un débat unique dont les débats ont été retranscrits au point suivant.

Contexte : Création d'un service de mobilité / Opportunité de recrutement d'un paysagiste	Acronymes :
Références :	
Objet de la délibération :	
Deux créations de postes sont proposées au conseil, toutes les deux sur des contrats de mission d'une durée de 18 mois.	
La première est une création de poste de technicien, afin de recruter un paysagiste-concepteur dont le rôle sera d'accompagner les communes dans la conception des aménagements de bourgs.	
La seconde est une création de poste de rédacteur, pour le recrutement d'un chargé d'accompagnement pour la mise en place du service mobilité.	
Ces postes seront pris en charge à 100 % par le fonds LEADER (sous réserve de validation par le comité de programmation).	
Délibéré :	
Article 1 :	
Un poste de technicien à 35/35^{ème} est créé pour une durée de 18 mois.	
Article 2 :	
Un poste de rédacteur à 35/35^{ème} est créé pour une durée de 18 mois.	
Article 3 :	
Le président est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.	

La délibération est adoptée à 36 voix pour, 3 voix contre (Marc CARRIAS, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Serge BOUCHER) et 3 abstentions (Yannick BALLY, Laëticia POUZADOUX et Stéphane HOUSSIER)

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Contexte : Distribution du bulletin communautaire	Acronymes :
Références :	

Objet de la délibération :

Il est proposé de recourir au recrutement de deux vacataires afin d'effectuer la distribution du bulletin communautaire du mois de juillet.

La notion de vacataire répond à trois conditions cumulatives :

- Recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité ou de l'établissement public,
- Recrutement discontinu dans le temps,
- Rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

La rémunération de la vacation interviendra, après service fait sur la base d'un montant brut taux horaire, ou forfait brut journalier (ou demie-journée).

Délibéré :**Article 1 :**

Le recrutement de 2 vacataires pour une durée de 21 jours maximum est approuvé.

Article 2: -

Le taux de rémunération des vacations est fixé à 60 € par demi-journée.

Article 3 :

Le président est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dossier.

Article 4

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget lors de la prochaine décision budgétaire.

Serge BOUCHER s'interroge sur le fait que les communes ne fassent pas la distribution elles-mêmes. Claude RAYNAUD lui explique que certaines communes ne le font pas, soit par manque de moyens, soit pour d'autres raisons. Plaine Limagne propose donc la distribution par des agents pour les communes qui ne souhaitent pas le faire ou qui ne peuvent pas le faire.

Christophe CLEMENTE demande le coût des vacataires. Claude RAYNAUD lui répond que c'est une enveloppe maximale de 2520 euros. Enveloppe qui n'est jamais totalement consommée.

Gérard BONNEAU exprime son opposition au principe du recrutement de vacataires.

Christophe CLEMENTE estime pas déraisonnable de le faire distribuer par des agents car la distribution par La Poste menait à des décalages dans le temps. De plus, il considère que le montant est tout à fait correct au vu du budget communautaire.

Yannick BALLY demande si une clause insertion est prévue pour le recrutement. Claude RAYNAUD se dit ne pas être opposé au principe.

Gérard BONNEAU estime que les communes refusant la distribution pourraient être sanctionnées.

Emilie GOURBEYRE explique que la commune de Maringues ne dispose pas des moyens humains nécessaires pour effectuer la distribution.

Claude RAYNAUD informe que toutes les communes seront consultées dans les jours à venir.

Matéo MOREL poursuit en disant que chaque commune fait ce qu'elle veut.

Serge BOUCHER souligne l'injustice de ce système : pourquoi une commune distribuerait le bulletin alors que la communauté de communes pourrait payer ?

Matéo MOREL et Stéphane CHABANON lui répondent que c'est aussi une manière d'aller à la rencontre des habitants.

La délibération est adoptée à 35 voix pour, 4 voix contre (Marc CARRIAS, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Serge BOUCHER et Gérard BONNEAU) et 3 abstentions (Yannick BALLY, Laëtitia POUZADOUX et Stéphane HOUSSIER)

13. Ressources humaines - Fixation du nombre de représentants au comité social territorial et décision du recueil de l'avis des représentants de l'établissement

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Contexte : élections professionnelles 2026

Acronymes :

CST : Comité social territorial

Références : Arrêté n° APFF2513659A du 2 juillet 2025 / Décret n°2025-1430 du 30 décembre 2025

Objet de la délibération :

En 2026 se tiendront les prochaines élections professionnelles. En fin d'année, les collèges représentant les élus et les agents seront modifiés. Par délibération en date du 17 février 2026, la communauté de communes Plaine Limagne a initié le rattachement du CIAS au CST propre à Plaine Limagne. Par conséquent, il appartient à l'assemblée délibérante de se positionner sur le projet de composition des collèges élaboré en accord avec les organisations syndicales.

Délibéré :**Article 1:**

Le comité social territorial du CIAS Plaine Limagne est rattaché au CST de la communauté de communes Plaine Limagne.

Article 2:

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à 4 et en nombre égal de représentants suppléants.

Article 3:

Le paritarisme numérique est maintenu en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel soit 4 représentants (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Article 4:

Le recueil par le CST de l'avis du collège des représentants de l'employeur est approuvé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

II. Promotion du territoire

1. Tourisme - Mise à jour de la taxe de séjour intercommunale

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Contexte : Renouvellement de la taxe de séjour pour 2027

Acronymes :

Références : *articles L2333-26 et suivants du CCCT*

Objet de la délibération :

Pour pouvoir percevoir la taxe de séjour sur la base des nouveaux tarifs pour 2027, Plaine Limagne doit délibérer avant le 30 juin 2026 pour être applicable.

Le produit de la taxe de séjour est reversée à l'Office de Tourisme pour la part EPCI et au Département pour la part additionnelle.

Sont proposés les tarifs suivants pour l'année 2027 :

Catégorie d'hébergement	Tarif 2026	Tarif plafond	Proposition tarif 2027
Palace	3.00 €	4.60 €	3.00 €
5 étoiles	1.20 €	3.30 €	1.20 €
4 étoiles	1.10 €	2.50 €	1.10 €
3 étoiles	0.85 €	1.60 €	0.85 €
2 étoiles	0.70 €	1.00 €	0.70 €
1 étoile	0.60 €	0.80 €	0.60 €
Hôtels et résidences de tourisme sans classement	5 %	5 %	5 %
Meublés de tourisme et hébergement assimilés sans classement	5 %	5 %	5 %
Camping 3, 4 ou 5 étoiles	0.60 €	0.60 €	0.60 €
Aire de camping-cars	0.60 €	0.60 €	0.60 €
Camping 1 et 2 étoiles	0.20 €	0.20 €	0.20 €

Délibéré :**Article 1 :**

La taxe de séjour est instaurée selon les modalités présentées dans le tableau précédent.

Article 2 :

Les dispositions, modalités et tarifs seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 2027,

Article 3 :

Le président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision

Olivier PARADIS demande quelle part de la taxe collectée est reversée à Terra Volcana.

Claude RAYNAUD lui répond que la taxe est reversée en totalité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Economie - Vigifoncier

Rapporteur : Denis Beauvais

Contexte : Renouvellement d'une adhésion

Acronymes :

Références :

Objet de la délibération :

Lors du précédent mandat, la communauté de communes avait choisi d'adhérer à la plateforme Vigifoncier, proposée par la SAFER. Cette adhésion, financée par Plaine Limagne, permet aux adhérents de connaître les ventes de terres agricoles, et éventuellement de préempter. Il est proposé de reconduire cette adhésion, afin de continuer à bénéficier de ce service.

Délibéré :**Article 1 :**

Plaine Limagne est autorisée à souscrire un abonnement à l'outil Vigifoncier.

Article 2 :

Les communes membres de Plaine Limagne accèdent à ce service par l'abonnement financé par Plaine Limagne.

Article 3 :

Le président est autorisé à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Gens du voyage - Lancement des chantiers de Villeneuve et Maringues

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Contexte : Amélioration des conditions d'habitat des gens du voyage suite à l'étude de 2025-2026 et conformément au SDAHGDV63

Acronymes :

SDAHGDV63 : Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme

Références :**Objet de la délibération :**

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, Plaine Limagne s'est engagée à améliorer la qualité de vie des voyageurs du territoire.

3 sites ont été étudiés pour lancer des actions d'habitat : le Pré d'Arnaud à Villeneuve les Cerfs et l'ancienne aire d'accueil de Maringues.

Le Bureau d'Etudes Explicités a rendu son rapport sur les 3 sites avec des projets d'habitat adaptés. Deux projets ont reçu un avis favorable de l'Etat et du Département, co-financeurs et signataires du SDAHGDV63.

Délibéré :**Article 1 :**

Une procédure de marché public est engagée afin de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'habitat adapté aux populations de voyageurs sur les deux sites présentés plus haut.

Article 2 :

Le président est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Marc CARRIAS demande si les habitants ont été rencontrés. Denis BEAUVAIS lui répond que des réunions-rencontres ont été organisées sur chaque site et que des nouvelles rencontres sont prévues à la rentrée. Marc CARRIAS demande le coût du projet. Denis BEAUVAIS lui dit que c'est aux alentours de 3 millions d'euros.

Frédéric VAUTRELLE s'interroge sur le déplacement des habitants durant les travaux. Denis BEAUVAIS l'informe que des solutions sont recherchées actuellement.

Marc CARRIAS souligne l'importance du travail à Villeneuve les Cerfs.

Gérard BONNEAU estime l'initiative louable, mais questionne les choix faits en demandant si tous les habitants ont pu se prononcer.

Denis BEAUVAIS explique que les familles ont été rencontrées en groupe avec l'aide d'un pasteur à Villeneuve, et individuellement à Maringues. Il ajoute que les deux sites seront traités comme des lotissements. Chaque famille sera propriétaire avec des règles de partage et d'entretien.

Frédéric VAUTRELLE demande si un calendrier est connu.

Denis BEAUVAIS indique ne pas vouloir s'avancer.

Claude RAYNAUD rappelle que l'important, actuellement, c'est l'attribution des lots aux familles.

Sandrine COUTURAT demande pourquoi le projet de Lhéat n'est pas évoqué.

Claude RAYNAUD explique que le projet n'est pas mûr du fait d'un blocage au niveau de la Région.

David GAYET demande si tous les voyageurs ne peuvent pas être regroupés au même endroit. Il s'interroge sur le contrôle qu'on aura ensuite, une fois que les voyageurs seront propriétaires.

Denis BEAUVAIS explique que c'est un pari : on aide à la régularisation, en échange on attend du respect. Il ajoute que nous avons le soutien du pasteur local qui est très respecté par les habitants.

Cette délibération est adoptée à 41 voix pour et 1 abstention (David GAYET).

1. Finances - Décision modificative n°2

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Contexte :

Acronymes :

Références :

Objet de la délibération :

Des modifications de crédits sont nécessaires afin de permettre la réalisation de certaines réparations. Il s'agit d'ajustement de crédits en interne uniquement. Le résultat et les soldes des chapitres ne sont pas affectés.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60623 020 /MOY //MOY-DG/ELUS	1 000,00		Journée des élus
D F 011 60623 331 /ENF //ENF-POLEADOS	2 000,00		Ajustements de crédits.
D F 011 60632 01 /MOY //MOY-MNL	350,00		Achat d'un percolateur
D F 011 60633 554 /GDV //GDV-AGVRANDAN	300,00		Achat de gravier pour l'AGV de Randan - Projet subventionné DDETS
D F 011 6064 020 /MOY //MOY-MNL	600,00		Prestation archivage
D F 011 6188 01 /MOY //MOY-MNL	6 246,00		Prestation archivage
D F 011 6188 331 /ENF //ENF-POLEADOS		2 000,00	Transferts crédits pour repas séjour ados
D F 011 6188 4212 /ENF //ENF-RPE		380,00	Ajustement de crédits.
D F 011 6188 554 /GDV //GDV-AGVRANDAN	2 700,00		Actions inclusion - projet subventionné DDETS
D F 011 6188 588 /AMG //AMG-EIT		8 596,00	Prestation annulée - crédits inutiles
D F 011 6236 588 /AMG //AMG-PVD	200,00		Erreur d'imputation flyers OPAH
D F 011 62367 588 /AMG //AMG-PVD		200,00	Erreur d'imputation flyers OPAH
D F 011 6245 020 /MOY //MOY-DG/ELUS	400,00		Journée des élus
D F 011 6262 4212 /ENF //ENF-RPE	380,00		Nouveaux téléphones RPE
D F 011 6281 588 /AMG //AMG-ADHESIONS		25,87	Ajustement adhésions
D F 65 65818 588 /AMG //AMG-ADHESIONS	25,87		Ajustement adhésions
D I 20 2051 30 020 /MOY //MOY-FINANCES	5 000,00		Transfert de crédits pour le paiement de JVS.
D I 23 2313 30 020 /MOY //MOY-AUTRES		5 000,00	Transfert de crédits pour le paiement de JVS.
R F 74 74718 554 /GDV //GDV-AGVRANDAN	3 000,00		Subvention DDETS pour projets inclusion GDV

Délibéré :

Article 1 :

La décision modificative n°2 est approuvée pour le budget principal.

Article 2 :

Le président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Matéo MOREL déplore les changements de position réguliers du SGC.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Finances - Abandon de créances

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Contexte : Une entreprise a été expulsée du gîte d'entreprises pour impayés de loyers. Elle sollicite une remise sur sa créance	Acronymes :
--	--------------------

Références :**Objet de la délibération :**

Depuis mai 2025, l'entreprise EURL Baudry a occupé un atelier et un bureau du gîte d'entreprises, et ce sans signer de bail. Plaine Limagne a engagé des démarches à de multiples reprises afin de faire régulariser la situation.

Après mise en demeure, quatre chèques ont été transmis par l'entreprise pour une somme totale de 1 600 euros, le tout sans avoir signé de bail. Un titre a été émis afin d'encaisser ce montant.

L'entreprise a finalement quitté les lieux en février 2026 après une procédure d'expulsion.

Sur l'entièreté de la période, l'EURL Baudry était redevable de la somme de 5 394,46 euros. A ce jour, et après encaissement des chèques, le restant dû est de 3 794,46 euros.

L'EURL Baudry a demandé à ce que soit fait une remise sur le bureau qu'il n'a jamais utilisé.

Le loyer du bureau étant fixé à 200 euros par mois, l'admission en non-valeur serait donc de 1836,87 euros. Le reste à payer de la part de l'EURL Baudry serait de 1957,59 euros.

Délibéré :**Article 1 :**

Il est admis en non-valeur une partie des créances de l'entreprise EURL Baudry à hauteur de 1836,87 euros ;

Article 2 :

Les titres de recettes 342 et 209 de l'exercice 2026 sont donc réduits respectivement à 0 euros et 1957,59 euros ;

Article 3 :

Le président est autorisé à prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Christophe CLEMENTE demande pourquoi aucun bail n'a été signé.

Claude RAYNAUD explique avoir été peut-être un peu naïf de croire qu'après avoir signé l'état des lieux, l'entreprise signerait automatiquement le bail. L'entreprise a vendu beaucoup de rêve en faisant miroiter le rachat du bâtiment.

Claudine BARNERIAS demande si l'entreprise est en cessation de paiement.

Claude RAYNAUD lui répond que non, mais que l'entreprise BAUDRY a été un peu manipulée par une autre entreprise.

Cette délibération est adoptée à 41 voix pour et 1 abstention (Claudine BARNERIAS)

3. Finances - Versement au concessionnaire du solde de subvention des travaux d'extension de la zone d'activité de Juillat-Est

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Contexte : Création de la ZAC Juillat-Est à Aigueperse. Assemblia, concessionnaire a réalisé les travaux et commercialise la zone.

Acronymes :

CTDD : Contrat territorial de développement durable

Références :**Objet de la délibération :**

Plaine Limagne a perçu le solde de la subvention d'un montant de 101 523 € au titre du CTDD du Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour la construction de la ZAC de Juillat-Est. Ce montant doit être reversé à l'aménageur Assemblia qui a porté le projet et effectué les dépenses.

Délibéré :**Article 1 :**

Le versement du solde de la subvention perçue au titre du contrat territorial de développement durable (CTDD) auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, d'un montant de 101 523 €, est reversé à l'aménageur (concessionnaire) Assemblia.

Article 2 :

Les crédits budgétaires sont prévus sur le budget annexe Zone de Juillat Est.

Article 3 :

Le président est autorisé à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

IV. Planification et GEMAPI

1. Urbanisme - Animation visant à concevoir et mettre en oeuvre des projets d'aménagement et d'adaptation des bourgs

Rapporteur : Stéphane HOUSIER

Contexte :	Acronymes :
Références :	
Objet de la délibération : Dans le cadre de son plan climat-air-énergie territorial adopté le 8 décembre 2020, Plaine Limagne anime une action « Intégrer les enjeux énergie climat dans la planification urbaine » autour de trois axes : mobilité douce, aménagements urbains et habitat et déplacements. L'aménagement des espaces urbains (places, voies, parcs et jardins, cours d'école) doit permettre de lutter contre les îlots de chaleur, mais également de qualifier ces espaces dans une logique d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité des bourgs. Afin d'accompagner les nouveaux élus dans leurs projets de requalification d'espaces urbains, Plaine Limagne a l'opportunité de recruter pour une durée de 18 mois un paysagiste-concepteur. Ce poste peut être financé par le programme Leader Puy-de-Dôme dans le cadre de l'appel à projet « Centres-bourgs et vacance de l'habitat en milieu rural ».	
Délibéré : Article 1 : La mise en œuvre d'une animation visant à concevoir et mettre en œuvre des projets d'aménagement et d'adaptation des bourgs est approuvée. Article 2 : La demande de subvention pour le financement d'un poste de paysagiste concepteur est approuvée. Article 3 : Le président ou son représentant est autorisé à solliciter cette subvention ainsi qu'à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.	

La délibération est adoptée à l'unanimité

V. Culture et vie associative

1. Culture - Création d'un cursus « musiques actuelles » à l'école de musique Plaine Limagne

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Contexte : Structuration des parcours pédagogiques de l'école de musique suite à sa reprise en 2025	Acronymes :
Références :	
Objet de la délibération : Il est proposé la mise en place d'un nouveau cursus à l'école de musique Plaine Limagne, autour des musiques actuelles. L'école de musique Plaine Limagne ne propose aujourd'hui qu'un cursus classique. Les musiques actuelles permettraient d'attirer de nouveaux publics et d'occuper les heures encore vacantes de certains enseignants. Ce parcours ne concernerait que le cycle 2 (le cycle 1 étant en tronc commun). La pratique musiques actuelles pourrait également être proposée en option pour le parcours classique en plus de l'option harmonie. Le cursus incluerait les ateliers, la formation théorique et 1h/semaine d'harmonie-jazz. Il serait nécessaire, pour ouvrir ce cursus, d'ajouter 1,5 heure par semaine à un enseignant. La question doit être tranchée avant les inscriptions pour la rentrée de septembre.	
Délibéré : Article 1 : Un cursus "Musiques actuelles" est créé au sein de l'école de musique Plaine Limagne. Article 2 : Les volumes horaires des agents intervenant sur ce cursus seront augmentés afin de pouvoir assurer les cours.	

La délibération est adoptée à l'unanimité

VI. Mobilité et transitions

1. Environnement - Reversement du fonds vert dans le cadre de l'opération d'amélioration de la qualité de l'air intérieur

Rapporteur : Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Contexte : Plaine Limagne a porté avec plusieurs communes un marché groupé d'analyse de la qualité de l'air	Acronymes : PCAET : Plan climat air énergie territorial
Références : PCAET (action 1.6) / loi du 12 juillet 2010	
Objet de la délibération : Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire, au 1^{er} janvier 2023, la surveillance de la qualité de l'air intérieur pour le propriétaire ou l'exploitant des établissements suivants : • les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies), • les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier degré et du second degré (écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel), • les accueils de loisirs. La communauté de communes Plaine Limagne a déposé une demande de subvention au titre du fonds vert 2025 mesure « soutien aux projets des plans climat-air-énergie-territoriaux (PCAET) » pour mener des actions en matière de qualité de l'air intérieur. Les communes pouvant bénéficier de cette subvention par reversement de la subvention par la communauté de communes, Plaine Limagne a sollicité les communes pour engager des actions. 7 se sont manifestées : Aubiat, Saint-Genès-du-Retz, Maringues, Aigueperse, Randan, Thuret, Saint-Sylvestre-Pragoulin. Toutes ont signé un devis avec le laboratoire Terana afin d'évaluer leurs moyens d'aération et / ou mener une campagne de mesures de l'air intérieur. Le montant de la subvention reversée à chaque commune s'élève à 80 % du coût de leur opération (en € HT). Le reste de la subvention est à destination de la communauté de communes qui a également missionné Terana pour des campagnes de mesures et évaluation des moyens d'aération sur ses établissements (MEJ, Saint-Exupéry) et prévoit d'équiper avec des capteurs CO² ses bâtiments. Il s'agit maintenant de reverser la part de subvention aux communes ayant fait les actions.	
Délibéré : Article 1 : Le plan de subventionnement prévisionnel est approuvé. Article 2 : La subvention sera reversée aux communes sur présentation de la facture acquittée. Article 3 : Le président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.	

Sandrine COUTURAT demande si les études ont été rendues.
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER lui répond que oui, tout a été livré.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Mobilité - Demande de financement LEADER pour la mise en œuvre d'un service de transport en milieu rural et du schéma cyclable

Rapporteur : Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Contexte : Mise en œuvre du plan vélo adopté en 2025 et mise en œuvre d'un service de mobilité suite à l'étude de 2026	Acronymes :
Références :	
Objet de la délibération : Plaine Limagne a décidé de lancer les premières actions du plan vélo issu du schéma cyclable adopté en 2025 et de mettre en œuvre un service de mobilité adapté au territoire. Pour cela, un appui au service mobilité est nécessaire afin : - d'assurer le suivi et l'animation du service de transport, - de mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan vélo. La communauté de communes Plaine Limagne souhaite donc recruter, pour une période de 18 mois, un chargé de mission à temps plein. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme LEADER 2026, permettant le financement du poste.	
Délibéré : Article 1 : La demande de subvention pour le financement d'un poste de chargé de mission mobilité est approuvée.	

Article 2 :

Le président ou son représentant est autorisé à solliciter cette subvention ainsi qu'à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Mobilité - Lancement du marché public relatif à la mise en place du service de transport de Plaine Limagne

Rapporteur : Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

20h23 - Sortie de Jean-Pierre CESSAC

Contexte : Lancement du service de mobilité suite à l'étude de 2026	Acronymes :
Références :	
Objet de la délibération : Afin de mettre en place un service de transport sur Plaine Limagne à l'horizon janvier 2027, une procédure de marché public doit être engagée afin de recruter un transporteur. Le marché concernera un transport à la demande, avec points d'arrêts et horaires fixes. Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du conseil pour mettre en concurrence les transporteurs.	
Délibéré : Article 1 : Une procédure de marché public est engagée afin de recruter un transporteur dans le cadre de la mise en place du service de transport de Plaine Limagne. Article 2 : Le président est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier.	

Christophe CLEMENTE demande quelle sera la couverture du service.

Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER lui répond que ce sera d'abord en interne au territoire pour la desserte des bourgs-centres. Dans un second temps, le service pourra être élargi aux territoires voisins.

Marc CARRIAS demande s'il y aura une participation financière.

Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER répond que oui, mais symbolique.

Gérard BONNEAU s'interroge sur la temporalité et le fonctionnement du service.

Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER indique que le service doit être mis en place pour le début de l'année 2027. Elle continue en détaillant le fonctionnement du service : lignes fixes, arrêts déterminés et réservation obligatoire.

Marc CARRIAS déplore que le service n'aille pas de porte à porte car il estime qu'il y a une vraie demande.

Claude RAYNAUD acquiesce mais rappelle que ce genre de service a déjà existé mais coûtait extrêmement cher.

Matéo MOREL termine en rappelant que nous ne pourrions pas atteindre le niveau de service de RLV et TDM.

La délibération est adoptée à l'unanimité**VII. Maintien à domicile**

Social - Politique sociale de maintien à domicile

Rapporteur : Patrice DARPOUX

Patrice DARPOUX explique avoir rencontré avec Claude RAYNAUD les élus de Lezoux. Il dit que la rencontre était plutôt positive.

VIII. Questions diverses

Institutions - Schéma de mutualisation (POINT AJOUTÉ)

Rapporteur : Maud LEVRAT

Maud LEVRAT explique que des pistes de mutualisations ont été identifiées. Elle précise qu'une tournée des communes sera faite pour rencontrer les élus. Un débat a alors lieu sur la mutualisation de balayeuses. Gérard BONNEAU estime que cela donnera du sens à la communauté de communes.

Institutions - Proposition de l'Etat pour la Trésorerie d'Aigueperse

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Claude RAYNAUD explique que l'État a refusé la vente de la trésorerie d'Aigueperse au montant des enchères (182 000€) et demande de monter à 234 000€. Il dit qu'une contre-offre a été faite, sans retour à ce jour.

Institutions – Demande du président du syndicat de Sioule et Morge

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Claude RAYNAUD explique avoir été sollicité par le président de Sioule et Morge pour modifier la liste des élus désignés par le conseil lors de sa séance précédente. Il dit ne pas être favorable à modifier cette liste, car celle-ci n'est pas entachée d'illégalité.

David GAYET confirme que si des élus ont été désignés, c'est acté.

Stéphane HOUSSIER explique que la situation est complexe et que les statuts ne sont pas forcément clairs.

Gérard BONNEAU demande si cela gêne le fonctionnement du syndicat.

Claude RAYNAUD dit ne pas savoir.

Il est acté de ne pas modifier la délibération.

Environnement – Question du projet éolien en Limagne

Rapporteur : Marc CONCU

Marc CONCU intervient pour annoncer l'organisation, le 14 juin d'une marche contre le projet éolien sur les communes de Thuret, Sardon, Surat et Martres sur Morge. Il indique qu'une pétition, recueillant 1200 signatures, a été lancée.

Rémy PETOTON ajoute qu'un projet agrivoltaïque est en étude sur sa commune.

Autres débats

Sandrine COUTURAT demande où en est le chantier de la médiathèque à Randan.

Claude RAYNAUD lui répond que le projet est dans les temps, que la démolition et le désamiantage sont terminés et que le gros-œuvre commence.

Matéo MOREL intervient pour indiquer que le pôle-ados prendra ses quartiers dans l'école de Luzillat pour l'été.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20 h 59.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CESSAC
Signé électroniquement

Le président,
Claude RAYNAUD
Signé électroniquement